

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-5-2

N° applicatif 4522

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Direction adjointe ASE 2

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RELAIS ET LA CEA POUR LA PRISE EN CHARGE DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)

Résumé : Depuis avril 2019, le Foyer d'Action Éducative « Le Relais » accueille et accompagne des jeunes filles Mineures Non Accompagnées (MNA) sur orientation des services de la Collectivité.

Il est proposé à la Commission permanente de reconduire le partenariat qui lie la Collectivité à l'association sur une période de 4 ans et d'approuver les termes d'une convention actualisée. Est notamment modifié le nombre de places qui passe de 10 à 13 mineures. La nouvelle convention prévoit ainsi l'accueil de 13 mineures ou jeunes majeures et 2 places d'accueil en urgence. Le prix de journée reste stable.

Contexte et Enjeux

Au 1^{er} juillet 2022, 544 Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace. Ces jeunes sont majoritairement accueillis dans des dispositifs dédiés afin de pouvoir répondre à leurs besoins spécifiques et adapter l'accompagnement éducatif attendu.

Le Foyer d'Action Éducative « Le Relais » accueille, suite à un appel à projets, lancé par le Département du Bas-Rhin en 2019, 10 à 13 jeunes filles MNA dans le cadre d'appartements collectifs partagés.

La convention qui venait cadrer les modalités de partenariat et de financement couvrait une période trisannuelle à compter du 4 mars 2019. Elle est ainsi arrivée à échéance le 4 mars 2022.

Pour autant, les places proposées par « Le Relais » sont aujourd'hui occupées. Par ailleurs, les perspectives liées à la reprise à la hausse, depuis le second semestre 2021, des arrivées des MNA et notamment des jeunes filles, conduisent à **proposer le renouvellement de la convention en question sur une période de 4 ans soit du 4 mars 2022 au 4 mars 2026**. Certaines évolutions sont par ailleurs proposées.

Le public cible, les objectifs visés et les modalités d'accompagnement

Au regard des besoins repérés, il est proposé que « Le Relais » puisse continuer à prendre en charge des **MNA filles entre 13 et 18 ans** mais il semble également important, au regard notamment des dispositions de la Loi Taquet du 7 février 2022, de pouvoir ouvrir la **possibilité de poursuivre la prise en charge des jeunes filles devenues majeures**.

La **capacité d'accueil est désormais fixée à 13 places pérennes. Se rajoutent à cela 2 places d'urgence** mobilisables pour les mises à l'abri des MNA qui sont dans l'attente de leur évaluation par les services de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (DASE).

Les objectifs visés par la prise en charge assurée par le service dédié du « Relais » s'inscrivent dans le cadre d'un **accompagnement vers l'autonomie** des jeunes filles au moyen d'un hébergement dans des appartements collectifs partagés.

L'accompagnement s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologue...) compétente dans la prise en charge des publics étrangers et dans l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. Les **dispositifs de droit commun et un réseau partenarial fort** doivent être mobilisés afin de travailler, à leur majorité, les projets de sortie des jeunes filles.

Modalités de financement du dispositif

La Collectivité européenne d'Alsace finance la prise en charge et l'accompagnement des MNA par « Le Relais » sous la forme d'un **forfait journalier fixé à 63 € par jeune**. À ce stade, l'Association « Le Relais » n'a pas sollicité de revalorisation de ce prix de journée qui reste donc identique à celui figurant dans la précédente convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Association Le Relais pour la prise en charge de mineurs non accompagnés, jointe au présente rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY